

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre 2023 à 14h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, François DESARD, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER
- Collège des personnalités qualifiées : Pierrick PAINVIN, Dorothée GUEGAN

MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus :
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Valérie LEBIHAN, Katia LE PORT, Hélène JUGEAU, Soizic LUCAS
- Collège des professionnels : Marianne LE POETVIN, Claude LEBORGNE
- Collège des personnalités qualifiées :

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
C. BEVAND – Responsable de Développement Touristique
G. PAILLET – Responsable Administrative et Commerciale

Nombre de conseillers
> en exercice : 21
> présents : 14
> votants : 14
Date de convocation :
le 21 novembre 2023

Délibération n° 2023-11-27-001

Fonctionnement : Prestation de services : Convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrages

Monsieur le Président expose que l'Office du Tourisme de Belle Ile en Mer a prévu des travaux d'aménagement dans le nouvel espace d'accueil des visiteurs dont la réception est prévue en début d'année 2024.

Pour ces travaux d'aménagement, l'Office du Tourisme a sollicité l'accompagnement de la Communauté de Communes au titre de sa compétence « Tourisme » et compte tenu de son service « Travaux structurants ».

Cet accompagnement se matérialiserait par une convention de prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont les caractéristiques seraient les suivantes :

Objet : assister l'Office du Tourisme dans la conduite des opérations d'aménagement intérieur des nouveaux locaux

Durée : La durée de la convention est calquée sur la durée des études et de l'exécution des travaux, cela représente un volume global d'une centaine d'heure (60 à 70h pour le suivi des études sur l'année 2023 et 30 à 40 h pour le suivi de l'exécution sur l'année 2024). Cette convention prendra fin à réception des travaux au cours de l'année 2024.

Montant : le service ainsi fourni donnera lieu à rémunération à hauteur de 3800€ net. Ce montant sera versé par l'office de tourisme à réception des travaux d'aménagement au second semestre 2024.

Il est proposé au Comité de Direction d'autoriser Monsieur Le Directeur à signer de cette convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2024.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 056-878114107-20231127-20231127001-DE



Le COmité de DIRection de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Directeur à signer la Convention de prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Fait à Le Palais, le 29 novembre 2023

Pierre-Paul AUBERTIN
Président de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer